



AIPR-CONCEPTEUR

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX - Concepteur

PUBLIC VISÉ

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

PRÉ REQUIS

Aucun

DURÉE

7 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum

OBJECTIFS

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT, et le guide technique de sécurisation des chantiers
- Comprendre les enjeux liés à l'AIPR par rapport aux obligations réglementaires
- S'exercer sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.

Moyens pédagogiques

- Exposé participatif
- Retour d'expérience, questions – réponses
- Livret de fin de stage remis aux participants

Moyens techniques

- Salle de formation
- Ordinateur, vidéoprojecteur, support de formation
- Test QCM
- Internet

Moyens d'encadrement

- Formateur AIPR Vivalians

Références réglementaires :

- Article R. 554-31 du code de l'environnement
- Articles 20, 21 22 et 25 de l'arrêté du 15/02/ 2012 modifié
- Arrêté du 22/12/2015 encadrant l'examen par QCM

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuille d'émargement
- Évaluation du stagiaire par QCM
- Feuille d'évaluation de la satisfaction stagiaire en fin de formation
- Attestation de fin de formation
- Attestation de réussite à l'examen valable 5 ans



AIPR-CONCEPTEUR

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX - Concepteur

PROGRAMME

Conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux – Concepteur

SÉQUENCE 1 : THEORIQUE 6 H

- Identifier son rôle, les rôles, les missions et les responsabilités de chacun dans l'organisation et le suivi de chantier, en lien avec la présence des réseaux
- Connaître le rôle du responsable de projet pour la préparation des projets de travaux (investigations complémentaires ou clauses du marché pour l'encadrement des travaux en zone d'incertitude, clauses du marché prévoyant l'absence de préjudice pour les entreprises dans certaines circonstances, marquage-piquetage)
- Connaître les principaux types de réseaux souterrains et aériens ; en connaître la terminologie
- Analyser les risques liés aux réseaux existants et à construire et définir et adapter les mesures de prévention
- Citer les risques afférents à ces réseaux selon les principales caractéristiques des énergies ou (leurs effets, les risques directs pour les personnes et les biens, des exemples d'accidents) et les risques à moyen et long terme liés aux atteintes aux réseaux existants (intégrité, tracé)
- Respecter et appliquer les procédures de prévention en amont du chantier (rédaction du PPS, plan de prévention, DT, DICT, demande de mise hors tension, distances de sécurité, etc.)
- Sensibiliser, informer, transmettre les instructions à l'encadrement de chantier
- Savoir utiliser et faire utiliser les moyens de protection collective et individuelle
- Comprendre et respecter son environnement, les marquages-piquetages, les signes avertisseurs et indicateurs, lire le terrain, comprendre les moyens de repérage
- Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable
- Gérer les aléas de chantiers en cas de dangers liés à la découverte de réseaux (ordre d'arrêt et de reprise de chantier)

- Savoir apprécier l'imprécision du positionnement des ouvrages et savoir apprécier l'imprécision de la technique utilisée dans le but de ne pas endommager les réseaux
- Renseigner un constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- Maintenir les réseaux existants (intégrité, tracé) ;
- En cas d'incident ou d'accident, connaître les recommandations applicables
- Appliquer la règle des 4A (arrêter, alerter, aménager, accueillir)
- Respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux cités dans l'arrêté prévu à l'article R. 554-29 du code de l'environnement
- Vérifier la présence des réponses aux DT-DICT, et respecter les recommandations spécifiques éventuelles au chantier qui y figurent, etc.)
- Lire un plan de réseau, situer les réseaux et leurs fuseaux d'imprécision sur le site, en planimétrie et altimétrie à partir des éléments dont ils disposent
- Vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnel mis à sa disposition
- Vérifier l'adéquation entre les besoins et le matériel à disposition
- Connaître les règles d'arrêt de chantier
- Maintenir un accès aux ouvrages de sécurité des réseaux, y compris dans les périodes d'interruption de travaux
- Connaître la préparation des relevés topographiques de réseaux (mesures relatives en planimétrie et en altimétrie)

SÉQUENCE 2 : EXAMEN 1 H

- Évaluation théorique par QCM (40 questions)